

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD163

présenté par
Mme Sarles, rapporteure
à l'amendement n° CD|140 de Mme Meynier-Millefert

ARTICLE 2

Au second alinéa de cet amendement, substituer au mot :

« trimestre »

le mot :

« semestre »

et substituer aux mots :

« accessible au grand »

les mots :

« ouverte au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à limiter le nombre des réunions ouvertes au public à une par semestre afin d'être en cohérence avec le rythme de travail prévu du Haut Conseil pour le climat.